

Le 7 octobre 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} octobre 2024

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MARRET, MONTAGNON, INCORVAIA, DUMAZET, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, BOIS-CARTAL, ROBERT, CHAPOT, KHEBRARA, MONTET-FRANC, KARA, MOINE, CEYTE, CAMPEGGIA, PONSON, BELLE.

Procurations : Monsieur FAVEYRIAL à Monsieur INCORVAIA, Monsieur MAGALHAES à Monsieur MARRET, Madame SORGI à Monsieur CEYTE.

Absent : Monsieur PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

**Objet : Préfecture - Avenant n° 6 à la convention départementale relative à la labellisation
Espace France Services**

Monsieur le Maire expose qu'afin de favoriser le renforcement de l'accès et de la qualité des services publics de proximité, l'Etat a annoncé en 2019 la mise en place et le déploiement du réseau France Services, qui poursuit trois objectifs :

- Une plus grande accessibilité des services au public,
- Une plus grande simplicité des démarches administratives,
- Une qualité de services renforcé et homogène à l'ensemble du réseau France Services avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents et d'un socle commun de services proposés.

Ce dispositif s'appuie sur une refonte du réseau de maisons de services au public (MSAP) existantes et sur l'ouverture de nouvelles structures, au plus proche des besoins des usagers et de leur domicile.

Chaque France Services permet un accompagnement sur les démarches auprès de douze partenaires nationaux :

la Poste	France Travail
la Caisse nationale des allocations familiales	la Caisse nationale d'assurance maladie
la Caisse nationale d'assurance vieillesse	la Mutualité sociale agricole
l'Agence Nationale des Titres Sécurisés	le Ministère de l'Intérieur et de la Justice
la Direction générale des finances publiques	l'Agence Nationale de l'Habitat
le Ministère de la transition écologiste et la cohésion des territoires	l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20241008-2024-89-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2024

Publication : 10/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire rappelle que, soucieuse d'apporter un accompagnement de qualité auprès de sa population, la Ville d'Andrézieux -Bouthéon a acquis récemment les droits au bail de deux fonds de commerce contigus situés au 3 rue Molière, dans le quartier Prioritaire de la Chapelle et procède actuellement au réaménagement des dits locaux pour permettre l'ouverture d'un espace France Services d'ici la fin de l'année.

Il explique que les services préfectoraux ont élaboré une convention départementale France Services qui définit les modalités d'organisation et de gestion des France Services ainsi que l'organisation des relations entre les gestionnaires France services et les représentants locaux des partenaires nationaux signataires de l'accord cadre national France Services.

Il ajoute qu'afin d'intégrer ce nouvel espace public communal au réseau France Services, il convient d'approuver l'avenant n° 6 à la convention départementale transmis par les services préfectoraux.

Il précise que ledit avenant accompagné de la convention initiale signée le 29 juin 2020 et ses annexes, a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil parallèlement à l'envoi de la note de synthèse.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n° 6 à la convention départementale France Services signée le 29 juin 2020 à conclure avec la Préfecture de la Loire, permettant l'intégration de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon à ce dispositif,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document y afférent.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 8 octobre 2024

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

